

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 octobre 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour d'octobre deux mille vingt-quatre (16/10/2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle ;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 03.

Adoption de l'ordre du jour

Re 24-10-192

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2024;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-197 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de Mékinac;
7. Confirmation d'embauche au poste de conseiller en développement économique;
8. Remplacement d'un congé de maladie;
9. Autorisation d'ouvrir un poste de conseiller en émergence de projets;
10. Désignation d'un nouveau procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac;
11. Fonds Région Ruralité (FRR) :

- a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Autorisation de signer un avenant à l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025;
- b) Volet 4 – Vitalisation :
 - i. Recommandations du comité de vitalisation;
- 12. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- 13. Énercycle :
 - a) Approbation du règlement d'emprunt numéro 2024-09-67 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet;
 - b) Approbation des prévisions budgétaires 2025;
- 14. Mise à jour du portail de consultation de la matrice graphique;
- 15. Autorisation de produire une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de mise en valeur des produits régionaux pour le projet « L'Histoire de MIAM dans Mékinac »;
- 16. Autorisation de déposer une aide financière pour l'implantation de bornes électriques sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- 17. Acceptation de l'offre d'accompagnement de Terres publiques;
- 18. Renouvellement de l'entente de partenariat annuelle avec la chambre de commerce;
- 19. Service professionnel pour l'installation d'un ascenseur;
- 20. Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac :
 - a) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la forêt ancienne des lacs Grandbois;
 - b) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée pour les secteurs de la Falaise Est du lac du Missionnaire sud;
 - c) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC de Mékinac;
 - d) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'extension de la réserve de biodiversité de Grandes-Piles;
- 21. Avis de conformité :
 - a) Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac :
 - i. Règlement numéro 013-UR-2024 relatif aux permis et certificats;
 - b) Municipalité de Lac-aux-Sables :
 - i. Règlement numéro 2024-608-2 modifiant le règlement de zonage;
 - ii. Règlement numéro 2024-609 modifiant le règlement de zonage;
- 22. Territoires non organisés de la MRC de Mékinac :
 - a) Autorisation de réaliser des travaux de réparation au km 6.5 sur le chemin des Bêtes puantes;
- 23. Varia;
- 24. Questions de l'assemblée;

25. Levée de l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 août 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-10-193

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2024.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (8 semaines) 269 299.65

Déplacement des employés (es) 2 mois 6 030.67

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	813.82
Telus mobilité	602.46
Télécommunications Xittel	1 331.28
Desjardins frais de paie	507.60
Desjardins assurances collectives	26 143.40
Servitech	23 392.66
Energycycle	1 264 486.27
Direction de la Gestion de l'information foncière	528.00
Fournitures de bureau Denis	581.79
Microgest Informatique	1 473.61
Distribut'eau Plus	161.00
Quadient Canada Ltée	987.96
Carra	866.48
Boulangerie Germain	215.65
RL Distributeur	97.63
Entreprises André Baker	2 759.40
Xerox Canada	1 265.56
Boutique Fleur de Mai	75.00

GSC Communication	250.65
Terres publiques - Services conseils	1 724.63
Cogeco Media	301.81
Daniel Durocher Inc.	356.42
Brûlerie Mékinoise	68.00
FQM Assurances	34 416.75
RREMQ	46 608.54
Cooke Serrurier	114.69
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 538.25
Syndicat régional des employés municipaux	4 239.49
Hydro-Québec	2 481.35
Chez Jacob	286.75
Catapulte communication	20 943.85
CTAM	75 269.00
Coop Novago	182.26
VISA:	
Pub tourisme	4 291.02
Pub culture	23.00
Budget agri-agro	329.75
Déplacements	10 452.23
Registre foncier	12.00
Formation	264.79
Pièces et accessoires	111.81
Activités accueil	2 566.94
FRR3	5 773.56
Contribution organisme	100.00
Informatique	205.06
Tremblay Bois Mignault Lemay	4 394.93
Régie des Incendies du Centre-Mékinac	33 341.80
FQM	10 030.53
MGEF	505.89
Femmes de Mékinac	385.00
Rivières	37 366.88
Centre bureautique Mauricie	533.99
Total fournisseurs :	<u>1 629 761.19</u>

Programme de rénovation de l'habitat

RénoRégion C04010 PRR 0148 St-Adelphe	8 135.73
Service d'aide à l'habitation	10 478.83
RénoRégion C04010 PRR 0153 Hérouxville	9 628.69
RénoRégion C04010 PRR 0141 St-Tite	9 618.77
Adaptation de domicile P-198630 Hérouxville	33 632.90

Total Rénovation de l'habitat : 71 494.92

Service développement économique

Bulbi-Serres	227.92
Ferme Apicole Mékinac	151.20
Brûlerie Mékinoise (Golf)	190.80
RAJE	1 149.75
UPA	600.00
Microgest Informatique	2 367.78
SPBM - Fonds aménagement	500.00

Total SDE : 5 187.45

FLI/FLS

ACCEO - FLI	196.20
ACCEO - FLS	161.71
ACCEO - FLI COVID	103.45
Aide chez soi Mékinac - FLI FQM	15 000.00
Brasserie au Vieux 500 - FLI FQM	6 701.78
Me St-Yves Gélinas notaire (Const Richard Champagne) - FLI	150 000.00
Me St-Yves Gélinas notaire (Const Richard Champagne) - FLS	100 000.00

Total FLI/FLS : 272 163.14

Promotion touristique

Bad Boy Design	23.00
Novago (Station 55)	57.12
Absolu	14 946.75
EKO production d'images Inc.	574.88
Étienne Boisvert	804.83

Total tourisme : 16 406.58

Loisirs et culture

Ville de St-Tite	900.00
Les Terres d'Éliasgoth	1 500.00
Icimédias	574.87
Club de l'âge d'or St-Roch-de-Mékinac	100.00
Bibliothèque municipale de Grandes-Piles	800.00
Centre de loisirs de St-Adelphe	111.97
Municipalité de Notre-Dame	1 850.00

Municipalité de Ste-Thècle	425.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	210.75
Municipalité de St-Séverin	3 320.78
Comité loisirs Hérouxville	1 121.25

Total loisirs-culture : 10 914.62

Accueil et Nouveaux arrivants

CTAM	984.19
Gîte du village	297.41
Carrefour Emploi Mékinac	553.45
Ôze publicité	339.18

Total Accueil : 2 174.23

Espace Mékinac

Ferme des 7 générations	110.50
Azul collection (Vente EM)	75.75
Ferme Apicole Mékinac	72.50
Hydro-Québec	294.98
9149-7818 Québec Inc.	7 358.40

Total Espace Mékinac : 7 912.13

Fonds région ruralité volet 2

Camp du Lac en cœur	9 840.00
Clinique dentaire St-Tite	20 000.00
Me St-Yves Gélinas notaire (Const Richard Champagne)	20 000.00
Passion Escalade	1 000.00
Attractif	2 883.57
Club de golf le St-Rémi	34 137.00

Total FRR2 : 87 860.57

Fonds région ruralité volet 3

Absolu	30 870.79
Icimédias	1 062.37
OZ Design	1 787.86

Total FRR3 : 33 721.02

Fonds région ruralité volet 4

Le Relais de la Station	30 000.00
Zélia galerie	487.00
Bulbi-serrres (Station 55)	579.47
Centre de loisirs de St-Adelphe	7 656.00
Total FRR4 :	<u>38 722.47</u>

Cour municipale

Lambert Therrien avocats	3 966.64
Ministre des finances	18 549.00
Purolator	582.90
Carpentier huissiers	181.01
SAAQ	92.07
Gauthier Montpetit huissiers	72.49
Remb constat 807291914	20.00
Remb constat Shawinigan 807267542	65.00
Denis Carpentier	100.00
Remboursement d'amendes;	
Municipalité de St-Narcisse	235.00
Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade	200.00
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	3 395.00
Municipalité de Saint-Stanislas	608.06
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	549.00
Municipalité de Ste-Thècle	1 304.03
Municipalité de Lac-aux-Sables	2 505.77
Municipalité de St-Séverin	1 000.00
Municipalité de St-Adelphe	627.61
Municipalité de Hérouxville	1 790.00
Ville de St-Tite	10 496.33
Municipalité de Trois-Rives	2 875.44
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	1 336.00
Municipalité de Grandes-Piles	475.00
Total Cour municipale :	<u>51 026.35</u>

Baux de villégiature

Ressorts Grand-Mère	279.97
D.V. Autos Inc.	1 983.91
MFQ Énergie et ressources naturelles	100 058.40
Total Baux :	<u>102 322.28</u>

Grand total : 2 604 997.27

TNO Mékinac

Sépaq	80.00
Miro Excavation	4 288.57
MRC de Mékinac enfouissement-boues et quotes-parts	51 253.18

Total TNO : 55 621.75

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	33.90
Émondage RB Inc.	3 972.24
MGEF	3 603.55

Total PIR : 7 609.69

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 4 105.27

Rémunération des maires 12 287.98

Déplacements des employés 460.14

Fournisseurs de biens et services

Fédération québécoise des municipalités	6 235.09
Distribut'eau Plus	77.00
Quadient Canada Ltée	2 299.50
Fournitures de bureau Denis	103.77
Microgest Informatique	51.96
Boulangerie Germain	17.00
Enercycle	123 667.23
Gilles Gauthier	250.00
Petite caisse	715.95

Total Fournisseurs de biens et services: 133 417.50

Loisirs et Culture

Pierre Beauséjour	1 000.00
Municipalité de Trois-Rives	1 227.35
Total loisirs-culture :	<u>2 227.35</u>

Espace Mékinac

9149-7818 Québec Inc.	3 909.15
Total Espace Mékinac :	<u>3 909.15</u>

FRR3

Maison M Bussière	2 368.39
Total FRR3 :	<u>2 368.39</u>

Cour municipale

SAAQ	53.84
Ministre des Finances	16 524.00
Purolator	125.64
Remb 807241177	15.00
Total Cour :	<u>16 718.48</u>

Grand total : 175 494.26

Parc Industriel Régional

MAMH	50 644.00
Total PIR :	<u>50 644.00</u>

TNO

Martin Picard ing f	33 457.73
Icimédias	464.50
Total TNO :	<u>33 922.23</u>

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 16 octobre 2024.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 24-10-194

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérrouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 octobre 2024 totalisant la somme de 2 780 491.53 \$ pour la MRC, 58 253.69 \$ pour le parc industriel régional et de 89 543.98 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le sous-ministre Nicolas Paradis au MAMH nous informe que certains éléments de notre règlement 2023-194 visant à encadrer l'implantation d'éolienne sur notre territoire ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- François Boucher, directeur régional au MAMH nous informe que la MRC devra effectuer un remboursement de 50 644 \$ (trop-perçu) dans le cadre d'une aide pour un centre de transbordement ferroviaire;
- La ministre Maité Blanchette Vézina nous informe du renouvellement du PADF pour les années 2024-2027;
- Réponse du MTQ à notre résolution 2024-08-163 appuyant St-Adelphe pour la réfection de la Route 352;
- Réponse à notre résolution concernant le report de la date de fin de consultation sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques et que la date a été repoussée au 17 octobre;
- Bernard Lamonde DG au ministère de l'environnement nous informe de l'acceptation de notre plan d'adaptation aux changements climatiques 2022-2032 et que la MRC peut déposer une programmation de projets découlant de ce plan au volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale;
- On nous informe que les TNO de Lac-Normand sont inscrit à l'arrêté concernant les pluies abondantes et vents violents des 9 et 10 août 2024;
- Sylvain Gallant, directeur régional ministère de la Sécurité publique nous informe de la nouvelle Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS) et des obligations de la MRC en lien avec cette nouvelle Loi;
- Nathalie Huot nous informe qu'un montant de 30 000\$ sera déposé au compte de la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;
- Résolution 11886-08-2024 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Modulation de l'aide financière

Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est : Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Modulation de l'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par sa résolution numéro 11886-08-2024;

CONSIDÉRANT que conformément à la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens, signée le 13 décembre dernier, le gouvernement met en œuvre le programme annoncé pour accélérer la transition climatique locale;

CONSIDÉRANT que le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du plan pour une économie verte 2030 (PEV) prévoit que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l' Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Pares (MELCCFP) sont conjointement responsables de l'action 4.2.1.2 - Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

CONSIDÉRANT que cette action vise à soutenir et à accompagner les gouvernements supra locaux dans l'élaboration de plans climat (volet 1 du programme ATCL) ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre, par le milieu municipal, de projets issus de ces plans (volet 2 du programme ATCL);

CONSIDÉRANT que dans le cadre du volet 1 du programme ATCL, le gouvernement octroi à la MRC de Mékinac un montant de 1 061 964 \$ en soutien à cette transition, lequel soutien financier provient du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et que cette somme permettra à la MRC d'élaborer un plan climat à l'échelle du territoire conformément aux exigences déterminées par le MELCCFP et ce, à l'intérieur d'un délai de trois ans;

CONSIDÉRANT que dès que le plan climat partiel de la MRC a été approuvé par le MELCCFP, les sommes résiduelles pourront servir à la mise en œuvre de projets issus de ce plan, et qu'à défaut d'entreprendre la mise en œuvre des projets, les sommes résiduelles devront être remboursées;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales prévoit les modalités de versement d'une aide financière maximale de 207 918 \$ en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), laquelle aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT que la MRC a autorisé par sa résolution numéro 24-06-144 la signature de ladite convention pour bénéficier de l'aide financière annoncée par le MAMH visant à soutenir la MRC dans la réalisation des travaux nécessaires à la mise à jour de son SAD afin de tenir compte des nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS qu'il apparaît évident à la MRC de Mékinac que cette somme octroyée pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à jour de son SAD afin de tenir compte des nouvelles OGAT sera nettement insuffisante compte tenu de l'ampleur de la tâche et des obligations découlant des nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT que la MRC est enthousiaste à l'idée d'inclure les OGAT et les axes d'intervention du plan climat dans le prochain SAD de la MRC puisqu'il s'agit d'exercices de planification qui vont se dérouler concurremment sur le territoire et qu'il est nécessaire d'arrimer les deux démarches;

- d'appuyer la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- de demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la convention d'aide financière afin d'adhérer à la démarche du plan climat soit modifiée afin qu'un montant de 250 000 \$ soit admissible pour les travaux de réalisation du schéma d'aménagements et de développement, et ce à même l'enveloppe de 1 061 964 \$;
- Résolution 2024-R-AG291 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant 'Équité régionale - le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère;

Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau : L'Équité régionale - le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère

CONSIDÉRANT la résolution 2024-R-AG291 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau laquelle se lit comme suit :

Considérant la définition du concept d'équité régionale désignant la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans les régions du Québec, tel que défini par monsieur Charles Sirois, retraité engagé dans le développement rural, social et économique possédant plus de 40 ans de carrière dans les services publics d'emplois;

Considérant que de par ses actions, le ministère de l'Emploi ne semble pas démontrer son adhérence à ce concept d'équité en imposant mur à mur des normes ne reflétant pas la réalité territoriale propre à chacune des régions du Québec;

Considérant qu'en contrepartie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adhère à ce concept dans sa totalité tel que défini par le document joint à la présente résolution;

Re 24-10-196

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC de la Vallée de la Gatineau et d'adopter dans sa totalité ledit document joint intitulé « L'équité régionale : le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère ». Il est également résolu de transmettre la résolution ainsi que le document concerné à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain.

- Correspondance de la MRC Brome Missisquoi concernant l'entente sur les services de la Sûreté du Québec;
- Résolution 2024-09-155 de la municipalité de St-Adelphe concernant le projet éolien d'envergure en Mauricie;
- Résolution 2024-08-133 de la municipalité d'Hérouxville entérinant le vote contre le RCI;
- Correspondance de Martine Cloutier pour le collectif de Mékinac *Toujours maîtres chez nous* demandant d'inclure des représentants du collectif aux séances de travail pour le RCI;
- Résolution AG-163-09-2024 de la MRC Abitibi en faveur du maintien du programme STA;
- Chantal Doucet greffière de la Ville de Shawinigan nous transmet un projet de règlement SH-500.4 modification au schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan;
- Résolution CM-06-279-2024 de la MRC de Matawinie concernant un projet de règlement 243-2024 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et résolution CM-07-319-2024 concernant l'adoption du règlement 239-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

- Résolution 2024-09-220 de la MRC des Chenaux concernant l'adoption du règlement 2023-144 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 2007-02-47;

Dépôt de la correspondance

Re 24-10-197

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-197 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de Mékinac

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2024-197 sur la régie interne des séances du conseil de la MRC de Mékinac. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Confirmation d'embauche au poste de conseiller en développement économique

CONSIDÉRANT la résolution 24-08-167

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées le 11 septembre dernier;

Re 24-10-198

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de madame Mélissa Hamelin au poste de conseiller en développement économique, et ce, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et ce, rétroactivement au 30 septembre 2024.

Remplacement d'un congé de maladie

Reporté à une séance ultérieure.

Autorisation d'ouvrir un poste de conseiller en émergence de projets

CONSIDÉRANT le départ de la conseillère en développement agricole et agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que ce poste est subventionné via le programme d'Accès Entreprise Québec (AEQ) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le financement provenant du programme d'AEQ doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que le programme d'AEQ se termine le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir un nouveau poste afin de répondre à un besoin croissant d'accompagnement de nos entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets qui favorisent leur croissance et leur impact sur le territoire;

Re 24-10-199

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la création d'un nouveau poste de conseiller en émergence de projets au sein du service de développement économique de la MRC.

Désignation d'un nouveau procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Procureur général du Québec et la MRC de Mékinac pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la MRC de Mékinac pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT que Mes Pierre-Louis Vincent et Jean-Philippe Lahaye sont autorisés à agir au nom du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac et qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement et que ces derniers ont quitté l'Étude Lambert Therrien;

Re 24-10-200

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

Que ce conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M^{es} Juliette Roberge et Juliette Soucy pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac en remplacement de Me Pierre-Louis Vincent et Me Jean-Philippe Lahaye;

Le conseil demande également au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de M^{es} Pierre-Louis Vincent et Jean-Philippe Lahaye.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 2 – Autorisation de signer un avenant à l'entente sectorielle de développement entrepreneurial en Mauricie 2022-2025

CONSIDÉRANT que le comité régional de sélection de projets a voté en faveur du Projet ÉLAN, se voulant une aide financière aux entreprises en démarrage sur le territoire de la Mauricie, dans le cadre du volet 1 - Soutien au rayonnement des régions du FRR;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant à l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025 afin de mettre en œuvre le projet ÉLAN;

Re 24-10-201

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 3 500 \$ à titre de contribution financière pour l'année supplémentaire 2025-2026 et d'autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer l'avenant et tout document y afférent.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 2 – Approbation d'un projet

CONSIDÉRANT que l'équipe du développement économique a imaginé un projet de Noël;

CONSIDÉRANT que ce projet favorisera l'achat local dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour l'affectation proposée;

Re 24-10-202

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner le projet :

Projet de Noël **FRR-G-24-10**

MRC de Mékinac

23 000 \$ ou 52 % des coûts liés au projet

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

Re 24-10-203

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants :

FRRV4-24-07 – Corporation de développement de Hérouxville : Site internet transactionnel convivial et actuel Tavibois

FRRV4-24-09 - Association forestière de la Vallée du St-Maurice : Journée viens vivre la forêt

Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-10-204

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

9310-2879 Québec inc. (Halte VR Saint-Tite)

5 367 \$ FRR Volet 2 – entreprises privées

Resto au Vieux 500 (compagnie à être formée)

Modification au montage financier : FRR Entreprises privées : 20 000 \$ (était 10 000\$)

Énercycle : Approbation du règlement d'emprunt numéro 2024-09-67 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la compétence 3 de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de ENERCYCLE par résolution de son conseil;

Re 24-10-205

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2024-09-67 décrétant une dépense et un emprunt de 401 000 \$ pour des travaux de retrait de la balance actuelle et d'installation d'une nouvelle balance au centre de transfert de L'Islet.

Énercycle : Approbation des prévisions budgétaires 2025

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle) a adopté ses prévisions budgétaires 2025 le 23 septembre 2024, par sa résolution 2024-09-5788;

CONSIDÉRANT que les membres de la régie ont à statuer sur ledit budget;

Re 24-10-206

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les prévisions budgétaires 2025 telles qu'adoptées le 23 septembre 2024 par la résolution 2024-09-5788 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Enercycle).

Mise à jour du portail de consultation de la matrice graphique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire une mise à jour important du portail de consultation de la matrice graphique puisque les données ne sont plus mises à jour;

CONSIDÉRANT que c'est un outil important pour notre population;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ESRI Canada au montant de 5 000 \$;

Re 24-10-207

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de service d'ESRI Canada et d'assumer les frais à même le fonds cumulé de la partie 1.

Autorisation de produire une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de mise en valeur des produits régionaux pour le projet « L'Histoire de MIAM dans Mékinac »

CONSIDÉRANT l'appel à projets du MIAM Mauricie 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite déposer une demande de subvention auprès du PDAAM pour le financement du projet « L'Histoire de MIAM dans Mékinac », visant à mettre en valeur plusieurs produits régionaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet renforcera l'image de marque de la MRC en valorisant les produits locaux à travers un livre destiné aux enfants des écoles primaires. Ce livre, distribué comme cadeau de Noël, raconte l'aventure de MIAM, un personnage représentant un produit régional, qui rencontre différents personnages illustrant les entreprises participantes;

CONSIDÉRANT que les dépenses admissibles du projet, dans le cadre du MIAM, peuvent être financées jusqu'à un maximum de 65,22 % pour un montant de 7 110 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac contribuera financièrement au projet à hauteur de 1 090 \$;

Re 24-10-208

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la MRC de Mékinac à produire une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets du MIAM Mauricie pour mettre en œuvre le projet de mise en valeur des produits régionaux et d'autoriser Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Mékinac, tout document relatif à ce projet.

Autorisation de déposer une aide financière pour l'implantation de bornes électriques sur le territoire de la MRC de Mékinac

Reporté à une séance ultérieure.

Acceptation de l'offre d'accompagnement de Terres publiques

CONSIDÉRANT le mégaprojet d'hydrogène vert nommé Projet Mauricie promu par l'entreprise TES Canada;

CONSIDÉRANT que ce projet soulève des enjeux et qu'il avance rapidement;

Re 24-10-209

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la proposition de terres publiques, soit une banque d'heures mensuelles au taux horaire de 250 \$.

Renouvellement de l'entente de partenariat annuelle avec la chambre de commerce

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la Chambre de commerce de Mékinac;

Re 24-10-210

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac s'engage à participer financièrement à la hauteur de 12 000 \$ pour 2024-2025, le tout aux conditions convenues entre les parties et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente à cet effet.

Service professionnel pour l'installation d'un ascenseur

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement et de rénovation de la bâtisse de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement prévoient l'installation d'un ascenseur;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour l'élaboration de devis pour l'installation d'un ascenseur;

Re 24-10-211

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer à la firme Morin Consultant & Associés au coût total de 9 950 \$ excluant les taxes applicables.

Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la forêt ancienne des lacs Grandbois

CONSIDÉRANT que le Québec a adhéré au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030 (cible 3);

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, environ 8 % du territoire de la Mauricie et 4 % du territoire de la MRC de Mékinac sont protégés;

CONSIDÉRANT que le territoire visé par la proposition comprend la forêt ancienne des lacs Grandbois, un écosystème unique où l'on retrouve des peuplements d'épinettes rouges âgés de plus de 200 ans, une essence forestière en raréfaction;

CONSIDÉRANT que la forêt ancienne des lacs Grandbois est un rare témoin de la forêt tempérée nordique de l'époque préindustrielle;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Ami-e-s de la forêt ancienne des lacs Grandbois a soumis le projet d'aire protégée de la forêt ancienne des lacs Grandbois dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public et Méridional du gouvernement du Québec (PR-1013718);

CONSIDÉRANT que le Plan d'aménagement forestier tactique (PAFIT) du MRNF a déterminé que l'unité d'aménagement 041-51 dans laquelle s'insère le projet d'aire protégée de la forêt ancienne des lacs Grandbois présente une carence en vieilles forêts; l'impact de la perte de ces vieilles forêts sur le territoire visé par la proposition représente un risque important pour la survie de certaines espèces en situation précaire et l'existence même de ce milieu fragile et exceptionnel;

CONSIDÉRANT que le territoire visé par la proposition abrite des espèces qui dépendent des vieilles forêts, comme la martre d'Amérique et le Pic à dos noir, ainsi que des espèces en situation précaire, comme le Martinet ramoneur, et que la protéger représente un effort concret afin de lutter contre la crise de la biodiversité;

Re 24-10-212

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée de la forêt ancienne des lacs Grandbois, projet PR-1013718.

Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée pour les secteurs de la Falaise Est du lac du Missionnaire sud

Reporté à une séance ultérieure.

Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC de Mékinac

Reporté à une séance ultérieure.

Projets d'aires protégés sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'extension de la réserve de biodiversité de Grandes-Piles

Reporté à une séance ultérieure.

Avis de conformité : Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 013-UR-2024 relatif aux permis et certificat

Re 24-10-213

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement numéro 013-UR-2024 relatif aux permis et certificat;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité : Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 2024-608-2 modifiant le règlement de zonage;

Règlement numéro 2024-609 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-10-214

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

Règlement numéro 2024-608-2 modifiant le règlement de zonage;

Règlement numéro 2024-609 modifiant le règlement de zonage;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Territoires non organisés de la MRC de Mékinac : Autorisation d'effectuer des travaux de réparation au km 6.5 sur le chemin des Bêtes puantes

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-08-187;

CONSIDÉRANT les dommages causés au km 6.7 du chemin des Bêtes puantes à la suite des fortes diluviennes du 9 et 10 août dernier;

CONSIDÉRANT que des réparations d'urgence et temporaires ont été réalisées afin de permettre la circulation sur une seule voie;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de chemin appartient au gouvernement;

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas admissibles au Programme général d'assistance financière lors de sinistres;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été soumise au Programme pont et ponceaux du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

CONSIDÉRANT la soumission de MGEF pour l'installation d'un ponceau et la stabilisation du talus sur le chemin;

Re 24-10-215

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser les travaux au km 6.7 sur le chemin des Bêtes Puantes par MGEF au montant total de 44 065 \$ excluant les taxes. La différence entre l'aide financière reçue du MRNF et le coût des travaux sera prélevée à même le fonds cumulé des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac.

Questions de l'assemblée

Environ 30 personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans la MRC ainsi que sur les chemins dans les TNO.

Levée de l'assemblée

Re 24-10-216

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière